

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 18

Artikel: Marc-Abram, député : [suite]
Autor: W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213052>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Logis, Hôtelleries, Tavernes et Pintes moudonnoises de jadis et d'aujourd'hui.

par MARC HENRIOUD

Il y a longtemps que les Moudonnois apprécient le jus divin de nos coteaux.

Le 19 mai 1362 déjà, le comte Amédée VI de Savoie donnait des lettres portant concession, en faveur de la communauté de la bonne ville, pour le terme de dix ans, de « l'ungel » (impôt) sur la vente du vin à pinte.

Ce privilège fut renouvelé pour vingt ans, par le même comte, le 23 février 1371, et, en 1390 et 1399, pour vingt ans et 15 ans, par Amédée VII et Amédée VIII; puis plus tard, par leurs successeurs et enfin par LL. EE. de Berne.

De temps immémorial, la pittoresque cité a été dotée d'auberges où l'on recevait les voyageurs et où l'on banquetait ferme; de *logis à pied* et à cheval pour les gens d'affaires, de *tavernes* ou de *bouchons* pour le commun des mortels.

La commune était même, autrefois, propriétaire de vignes à Lavaux.

Les Moudonnois de cette époque, qui ne crachaient pas dans les verres, disait-on, dûrent verser des pleurs lorsque la commune s'est vue dans l'obligation de vendre ses vignes, car cette vente eut pour effet la suppression des distributions gratuites de vin, qui se faisaient largement chaque année, plutôt deux fois qu'une, à Pâques, à Noël, ou à l'occasion des assemblées de la bourgeoisie. On distribuait deux pots de vin à chaque bourgeois chef de famille et un pot à chaque habitant.

Il ne paraît pas, toutefois, que la distribution de vin qui était faite aux vieilles filles de Payerne lorsqu'elles atteignaient la cinquantaine ait été en usage à Moudon; il faut croire qu'elles recevaient d'autres compensations.

Les manuels du Conseil contiennent d'intéressants détails concernant les pintes et tavernes et les distributions dont il s'agit.

En 1599, la ville octroie à Pierre Grec de Bressonnaz, pour sa femme accouchée, un pot de vin et une miche de pain pour un coup.

Il faut admettre que c'est la femme qui a mangé le pain; quant au vin, il est à présumer que c'est le mari qui l'a bu.

Le Conseil fixait le prix du vin vendu au détail.

En 1603, il est décidé que nul ne doit vendre le vin plus de huit sous le pot de blanc et quatre sous le pot de rouge.

L'année 1612 fut une bonne année de vin. Aussi est-il décidé qu'il sera distribué, à l'occasion de l'élection des syndics, quatre pots à chaque ménage de bourgeois et deux pots aux habitants et forains. En 1622, année de cherté, il n'en est distribué qu'un pot, sans distinction.

En 1635, on reproche au diacre d'être négligent quant aux visites des malades et trop souvent aux tavernes, et scandaleux quand il est pris de vin.

Le régent prend quelquefois du vin pendant qu'il doit faire l'école.

En 1750, noble et généreuse dame de Bressonnaz (probablement une de Cerjat) demande l'autorisation de vendre vin au dit lieu, comme du passé.

Il est à présumer que ce n'est pas elle-même qui descendait à la cave et qui, de ses mains aristocratiques, apportait aux clients le vin bien frais dans des pots d'étain. Elle avait sans doute des servantes pour rincer les verres et de gracieuses sommelières qui recevaient sans trop de façons les propos galants des consommateurs. Il est encore plus probable qu'elle affermaient le logis avec le domaine.

En 1741, on fait un rôle des débauchés pour être placé dans chaque pinte et cabaret, afin qu'il ne leur soit fourni aucun vin sous peine de cinq florins d'amende.

(A suivre)

FEUILLETON DU « CONTEUR VAUDOIS »

2 Marc-Abram, député

Marc Abram, lui, rayonnait. Pensez-vous ! Le sort l'avait fait député au Grand Conseil. Car, c'était sûr et certain, il serait élu, ça ne pouvait pas rater. Qui est-ce qui oserait voter contre Marc-Abram Deladoue, syndic de Brantigny-le-Petit ? N'avait-il pas soixante et quelques poses de terrain franc et vingt belles vaches à l'écurie ? Il y avait bien c'te « poison de socialisse », Hans Schlapp, le cordonnier, et Sami Schnocheboque, le charron du même bord, qui voteraient contre lui. Mais ça ne ferait jamais que deux voix « contre ». Au besoin, rien n'empêchait Madame la Syndique d'envoyer aux femmes des deux « socios » redoutés, une boucle ou deux de saucisse à griller, quand on fera boucherie. Ça produira son effet.

Ainsi devisait Marc-Abram, futur député. L'affaire était dans le sac, comme on dit. Et notre brave Syndic se demandait déjà chez quel imprimeur il commanderait ses premières cartes de visites, où on lirait, en belles majuscules :

MARC-ABRAM DELADOUVE

Syndic de Brantigny-le-Petit
Député au Grand Conseil

Il avait justement un char de foin à descendre à Vevey et aurait le temps de faire une pistée jusque chez le « Messenger boîteux » pour commander ces cartes. Et puis, après tout, rien ne l'empêcherait de faire mettre « Brantigny-le-Grand », en y mettant le prix. Cette perspective fit sourire Marc-Abram qui se disait : « C'est pour le coup que ce freluquet d'assesseur, ce Félixque chéri des dames, va attraper la jaunisse à force d'être jaloux. Ça lui rabattra un peu son toupet, à cet apprenti-notaire, quand il me verra partir pour le Grand Conseil ».

Arrivé à ce point de ses réflexions, notre brave syndic fut ramené à la réalité par les compliments plus bruyants que sincères qui lui furent adressés par ses collègues, les municipaux.

— Honneur à toi, Marc-Abram, disait le père Péclot, en vieux finaud, sous son air bonasse. Tâche-vole de caser par le Château, à Lausanne, mon fils aîné, « l'Albert ». Il a, ma fi, trop d'struction pour rester par là, à traire et à faucher. Et puis y s'est fait une hernie au jeu de quilles de la pinte d'en haut.

Brocantey, le pintier, y allait aussi de sa petite recommandation. « C'est pas la peine d'avoir un député à sa manche et ne pas s'en servir » pensait-il, et sa conscience, étendue d'eau comme son vin, s'accommodait fort bien de ce raisonnement :

— Dis-vole, syndic, faisait-il, j'espère que tu leur-z-y diras ton opinion et la nôtre, à ces députés. Pour ce qui est de ces écrasées d'impôts, par exemple; qu'on ne peut plus donner le tour. Et puis, tu feras voter une loi qui mettra un impôt de 20 francs sur tous les tempérants; c'est des gâte-métier.

Deladoue, Marc-Abram, ne savait où donner de la tête, dans tout ce brouhaha de recommandations aussi saugrenues que prématurées. Grappillard, dit « Bourbaki », le garde champêtre, ne venait-il pas lui demander de lui faire voter une bicyclette pour qu'il puisse « fuser » après ces pandours qui viennent rôder par là, aux vendanges, sous prétexte de grappiller.

Mossieu le Régent croit devoir complimenter à son tour le syndic. Il essuie ses besicles, se mouche, toussotte, prend un air compassé et s'exprime :

— Il était grand temps, Monsieur le représentant des autorités communales, que j'exprimasse...

— Qu'est-ce qu'y bazotte avec ses grimaces ? marmotte le père Péclot, qui ne peut souffrir le régent depuis que le petit Agénor Péclot est l'avant-dernier de sa classe. Mais le régent ne se laisse pas démonter pour si peu.

... Que j'exprimasse, reprend le régent, toute la satisfaction que nous éprouvâmes tous par la proclamation de notre nomination à la députation législative du cercle, dont vous êtes, Mossieu le Syndic, l'un des membres les plus méritoires et dont la gloire... et dont la gloire... hum !...

Le syndic, sentant le besoin de mettre tout le monde d'accord — ce qui est déjà un bon commencement pour un député — eut une idée lumineuse de pouvoir être mise en pratique immédiatement sans nommer de sous-commission.

— Allons boire un verre, fit-il en bon Vaudois qu'il était. Cette proposition paraissant réunir tous les suffrages, l'honorable Conseil communal de Brantigny-le-Petit se transporta illico, gesticulant, discutant, dans la cave du syndic, une de ces bonnes caves où, dans un demi-jour mystérieux, se dessinent les flancs rebondis de vieux vases renfermant ce bon « petit gris » de nos coteaux ensoleillés, dont les trois premiers verres traditionnels, tirés au « guillon », vous mettent la joie au cœur et tôt après la chanson aux lèvres.

Une fois chacun installé à son aise, la conversation s'anima et lorsque Marc-Abram eut débouché la quatrième bouteille de « 11 » sur lies, sortie d'une cachette, véritable paradis d'araignées, les yeux s'allumèrent et l'on trinqua, tout guillerets et ayant déjà oublié leurs divergences de tout à l'heure. Le « petit gris » avait opéré.

— C'est pas du « penatze », au moins, remarqua le père Péclot, en faisant miroiter son verre devant la bougie.

Et le pintier Brocantey ajoutait : « que c'était, ma fi, dommage de le boire ainsi, tel quel, si pur... »

Bref, chacun était content; nul ne paraissait se soucier de l'heure, le garde champêtre le tout dernier.

Deladoue, Marc-Abram, était fier d'être candidat au Grand Conseil — et cependant, une certaine appréhension dont il ne pouvait se défendre lui gâtait un peu le plaisir. Marc-Abram, tout syndic qu'il était, n'était pas très roublard dans le fond et pas précisément ferré en matière de politique. Il n'était jamais sorti du canton, n'aurait pas su dire si le Pape s'était marié deux fois ou pas du tout.

Car, pour ne rien dire au Grand Conseil, pour se taire tout le temps, lui, Marc-Abram Deladoue, ah non, il ne le pourrait pas. Il ne serait pas un canard muet. Si on ne connaissait pas encore le syndic de Brantigny-le-Petit, eh bien, non de sort, on apprendrait à le connaître !...

Et faisant suivre ses réflexions d'un vigoureux coup de poing, notre brave syndic éteignit la chandelle que tenait tant bien que mal le maréchal. Comme personne ne retrouvait sous la main une allumette, le syndic déclara la séance levée. Il était près de 2 heures du matin. Chacun remonta donc à tâton l'escalier tortueux de la cave. Le père Péclot prétendait que l'escalier tournait à gauche; Bourbaki, le garde-champêtre, soutenait qu'il tournait à droite, tandis que le régent honnêtement éméché, comme il convient à un régent, émit l'opinion « qu'il se pouvait que l'escalier ne tournât point et qu'il fallût monter tout droit ».

Enfin, le clair de lune aidant, tout le monde se trouva dehors, sans trop de mal, heureux de respirer une bouffée d'air frais. Les uns après les autres, après force poignées de mains, des « au revoir ! conservation ! » tendrement exprimés, défilèrent dans les rues désertes du village endormi. La lune pâlisait, éclairant les vieilles bâtisses, tandis que le syndic, les yeux légèrement clignotant, réfléchissait, en se déshabillant, à l'effet que ferait son premier discours au Grand Conseil. Pour le moment, laissons-le à ses beaux rêves. Bonne nuit, Marc-Abram ! Tu as de la chance que la Marianne ne soit pas ta femme... ! Pauvre maréchal ! Il a sans doute, déjà essuyé la première « carre ». W.

Grand-Théâtre. — Spectacles de samedi 5 au samedi 12 mai, inclusivement :

Samedi 5 mai, à 8 ¼ h. : *La bonne aventure au gué* ! — Soirée de bienfaisance.

Dimanche 6 mai, à 8 ¼ h. : *Les saltimbanques*, opérette en 3 actes, de Ganue.

Lundi 7 mai, à 8 ¼ h. : *La bonne aventure au gué* ! — Soirée de bienfaisance.

Mardi 8 mai, à 8 ¼ h. : *La Fille du Tambour-Major*, opérette en 3 actes de J. Offenbach.

Mercredi 9 mai, à 8 ¼ h. : *Soirée de danses*, Miss Jane Anika.

Jeudi 10 mai, à 8 ¼ h. : *Récital Georgelle*, Leblanc-Matierlinck.

Vendredi 11 et samedi 12, à 8 ¼ h., *La reine du Cinéma*.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAYRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.

Albert DUPUIS, successeur.